



Arrêt de travail CESU

Par Lola78

Bonjour,
en arrêt pour épuisement depuis 3 semaines, l'arrêt se rallonge. Certains de mes employeurs sont mécontents. Ont-ils le droit de me licencier ?

Merci

Par kang74

Bonjour

On peut toujours licencier un employé en arrêt maladie
Pour fautes, pour désorganisation du service etc ...
Quelle est votre fonction ? Vous dépendez bien de la CCN du particulier employeur ?

Par Lola78

Bonjour, oui je dépends de cette CCN, je suis aide ménagère

Par kang74

Pour faire valoir vos droits pendant l'arrêt :
[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F35535]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F35535[/url]

Veillez noter que même s'ils rompent le contrat vous continuerez d'être indemnisée par la CPAM et le cas échéant la prévoyance de la même façon .

Malheureusement ils peuvent vous licencier avec les droits qui vont avec à savoir préavis, indemnité etc ...

Par de là, ne les laissez pas vous impressionner, soignez vous le temps qu'il faudra et veillez à ce qu'ils respectent vos droits .

Par Lola78

Merci de votre soutien, malheureusement malgré l'implication, la femme de ménage reste un mouchoir jetable

Par kang74

Le salarié en général n'a jamais sa place assurée mais l'employeur doit payer s'il fait le choix de s'en séparer .
Suivant votre ancienneté, vous devez être complétée un minimum .

Dans votre secteur, il y a de la demande ...

Par Bazille

Bonjour,
« la femme de ménage reste un mouchoir »

Tous les métiers ont droit au respect.

Mais les personnes qui prennent des aides à la personnes, nourrice,aide ménagère ect. C est pour un besoin immédiat et certain, et en cas de maladie de celles ci , elles se retrouvent elles même très embêtées.